

## REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil d'Administration du  
Centre Communal d'Action Sociale d'HERGNIES  
-----

Séance du 30 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Pierre Delcourt, à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER (date de la convocation : 23 décembre 2024)

**Etaient présents** : Jacques SCHNEIDER, Maire-Président, Marie-Claude BAILLEUL, Vice-Présidente, Séverine CLEMENT, Brigitte BLOIS, Jean-Pierre BREBION, Didier DEMARET, Maurice DENIS, Sandrine DUMONT, Bernard DURIEUX, Françoise GRARD, Djillani LAYAZID, Marguerite RICHARD, Frédéric VINCHENT - Membres

**Etaient excusés** :

Betty FRANQUET ayant donné procuration à Françoise GRARD  
Cédric WAWRZYNIAK ayant donné procuration à Marie-Claude BAILLEUL

**Etait absente** :

Marie-Andrée DEHAY

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 15

**Objet : Compte rendu des décisions du Président prises en application de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Décision DD2024-01 en date du 07/05/2024

**Objet** : M57 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – décision budgétaire portant virement de crédit n°1 de chapitre à chapitre.

Le Président du CCAS décide :

→ D'autoriser les transferts suivants :

<b>Virements de crédits - CCAS DE HERGNIES - 2024</b>			
<b>VC 1 - VIREMENT DE CREDITS 1 - 03/05/2024</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
615228 (011) : Autres bâtiments - 551	-396,86		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) - 02	396,86		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil d'Administration :

- ✓ Prend acte de la décision du président du CCAS prise en application de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

En séance, les jour mois et an susdits  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président

Jacques SCHNEIDER

Transmission au contrôle de légalité le 09/01/2025

Et de la publication le 09/01/2025

Publication sur site internet le 09/01/2025